



Rabat, le 09 mars 2023

## Communiqué de presse

### **La Cour des comptes partage le modèle marocain des juridictions financières avec une délégation Malienne**

Le Premier Président de la Cour des comptes, Zineb El Adaoui, s'est entretenu, jeudi 9 mars 2023, avec le vérificateur général de la République du Mali, Samba Alhamdou Baby, et le Président de la Section de Comptes de la Cour suprême Malienne, Mama Sininta, et ce dans l'objectif de prendre connaissance de l'expérience de la Cour des comptes dans le domaine du contrôle supérieur des finances publiques.

Lors de cette entrevue, Madame le Premier Président a présenté des explications sur les caractéristiques des attributions de la Cour des comptes, lesquelles consistent notamment en l'exercice de celles juridictionnelles et non juridictionnelles, tout en assurant une complémentarité entre ces attributions et mettant l'accent, dans ce sens, sur l'importance du rôle du contrôle intégré qui vise à créer des passerelles entre les attributions susmentionnées, notamment le jugement des comptes, le contrôle de la gestion et de la discipline budgétaire et financière, ainsi que la mise à contribution de leurs résultats dans le cadre de la déclaration obligatoire du patrimoine.

De leur côté, les membres de la délégation de la République du Mali ont salué l'expérience marocaine, exprimant leur volonté d'approfondir la coopération et d'échanger les expertises avec la Cour des comptes en vue de renforcer leurs capacités organisationnelles et professionnelles.

MM. Baby et Sininta ont également donné un aperçu de la place des deux structures qu'ils président au sein de l'édifice institutionnel de l'Etat du Mali, ainsi que des compétences de chaque structure séparément.

A l'issue de cette réunion, les deux parties ont convenu de conjuguer leurs efforts pour mettre en œuvre la coopération entre les deux pays en faveur du contrôle supérieur des finances publiques, notamment en ce qui concerne le développement des principes de bonne gouvernance, de transparence et de la corrélation entre la responsabilité et la reddition des comptes.